

Séance
ordinaire 16
juillet 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIXIÈME (16^{ème})
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
Poste vacant, conseiller du district 3.

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Sept (7) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que monsieur Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.07.365

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Le poste de conseiller du district 3 étant vacant, tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de messieurs Jean Bélanger, maire, et Denis Dubé, conseiller du district 6. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.07.366

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2012 ainsi que des séances extraordinaires du lundi 18 ainsi que du mardi 26 juin 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 416 681,53 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 1 142 878,42 \$

ADMINISTRATION

5. Avis de vacance pour le district 3 de la Ville de Mont-Joli.
6. Motion de félicitations aux récipiendaires des prix remis par le Club Rotary lors de la soirée J.-Adalbert-Landry.
7. Demande de représentation au conseil d'administration de la Maison des Jeunes de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de participation au Colloque annuel de la Fondation Rues principales.

FINANCES

9. Autorisation de la vente de la station totale.
10. Renouvellement de la protection d'assurance pour les frais juridiques.
11. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation de formation au directeur général, monsieur Joël Harrisson.
13. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Autorisation de travaux de peinture à la Maison des Jeunes de Mont-Joli.
15. Tarification spéciale pour abonnement estival à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
16. Autorisation de support aux enfants démunis du Camp de Jour.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Demande de la Ville de Mont-Joli au Ministère des Transports du Québec.
18. Acceptation de recommandations du comité de circulation de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

19. Adjudication d'un contrat pour l'amélioration des équipements sanitaires de la salle communautaire Père André-Boutin.

20. Autorisation de paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
21. Demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (L.Q.E.) dans le projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable.
22. Autorisation de paiement du décompte progressif # 7 pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Charles Massé pour le 1321, rue Maisonneuve à Mont-Joli.
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Linda Levesque pour le 1431, rue Maisonneuve à Mont-Joli.
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Maison des Familles pour le 46, avenue Pierre-Normand à Mont-Joli.
26. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli pour le 31, avenue des Fusiliers à Mont-Joli.
27. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli pour le 1931, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.
28. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli pour le 1921, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.
29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli pour le 1901-1903, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.
30. Adoption du règlement 2011-1287 concernant les « nodules noirs ».
31. Dépôt du résultat d'un registre des demandes d'approbation référendaire concernant le règlement numéro 2012-1285 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 concernant les ventes de garage (ventes de débarras).

AFFAIRES NOUVELLES

32. Appui de la Ville de Mont-Joli à la demande de la Ferme Fernand Paul Inc. à la CPTAQ.
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

12.07.367

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 JUIN 2012 AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU LUNDI 18 AINSI QUE DU MARDI 26 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4, du 18 et du 26 juin 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 juin 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 26 juin 2012 en sa forme et teneur.

12.07.368 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 416 681,53 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 1 142 878,42 \$.

ADMINISTRATION

12.07.369 AVIS DE VACANCE POUR LE DISTRICT 3 DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Avis est donné aux membres du conseil municipal par le greffier de la Ville, monsieur Yves Sénéchal, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E- 2.2), de la vacance au poste de conseiller du district 3 à la suite de la démission de madame Kédina Fleury-Samson, démission effective le 13 juillet 2012. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par le président d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

12.07.370 DEMANDE DE REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli contribue financièrement au fonctionnement de la Maison des Jeunes de Mont-Joli notamment en fournissant l'édifice où ont lieu les activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville adhère aux objectifs poursuivis par cet organisme œuvrant auprès des jeunes de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de demander au conseil d'administration de la Maison des jeunes de modifier ses règlements généraux à sa prochaine assemblée générale annuelle de façon à y inclure un siège pour un représentant de la Ville. Cette demande est faite au conseil d'administration par souci de responsabilité face aux contribuables mont-joliens.

12.07.371

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES DES PRIX REMIS PAR LE CLUB ROTARY LORS DE LA SOIRÉE J.-ADALBERT-LANDRY

Le Club Rotary souligne depuis maintenant 27 ans les mérites de citoyens impliqués de longue date dans leur milieu dans le cadre de la remise du Prix J.-Adalbert-Landry auquel se sont ajoutées d'autres distinctions au fil du temps. L'événement a eu lieu le 15 juin dernier. La Ville de Mont-Joli considère important de mettre en évidence à son tour l'implication, le travail et l'apport de ces personnes au milieu mont-jolien.

Monsieur Rock Morel, récipiendaire du Prix J.-Adalbert-Landry pour 2011, s'est distingué par son dynamisme au sein de l'entreprise qu'il a créée. L'éclatant succès du Groupe SÉMA, Structures ferroviaires inc. est le résultat du travail, de la détermination et du leadership de monsieur Morel pour qui le concept d'équipe est à la base de toute réussite. Les honneurs abondent pour cet homme d'affaires et son entreprise pour qui l'avenir se veut particulièrement florissant.

Monsieur Jean-François Kirallah, récipiendaire du Prix Benoît-Quimper 2011, a été récompensé pour son travail à titre de directeur des ressources humaines et de l'environnement à la fonderie Bradken. L'action de monsieur Kirallah rejaillit dans la communauté et ce prix témoigne de l'empathie qu'affiche le lauréat pour son entourage tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle.

Monsieur Marcel Gagnon a reçu le Prix Rotary pour son travail bénévole et sa générosité. Sa notoriété d'artiste-peintre, de sculpteur et d'écrivain a largement dépassé nos frontières et contribue au rayonnement de Sainte-Flavie et de la région tout en générant une activité économique considérable.

Monsieur Philippe St-Cyr, récipiendaire du Prix Guy-Morissette, s'est démarqué par ses excellents résultats sportifs et scolaires. Ce solide porteur de ballon de l'équipe juvénile du programme de football de l'École du Mistral démontre avec éclat la valeur du travail, de la discipline et de la détermination.

Enfin, madame Dominique Rioux, étudiante du Mistral et membre de l'Harmonie, a reçu le prix Claude Bélisle pour son talent artistique et ses performances académiques. Habitée par une grande passion pour la musique et par une ferme volonté de réussir, madame Rioux s'est avérée une inspiration pour son groupe.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des récipiendaires des prix remis lors de la soirée du Prix J.-Adalbert-Landry à savoir, madame Dominique Rioux ainsi que messieurs Rock Morel, Marcel Gagnon, Jean-François Kirallah et Philippe St-Cyr.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.07.372

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE le 25^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu à Québec le mercredi 26 septembre 2012 sous le thème « Le Tourisme municipal, Conjuguer audace et créativité »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli travaille conjointement avec cet organisme dans sa démarche de revitalisation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé sa candidature aux Prix d'excellence et d'accomplissement et 2012 de la Fondation Rues principales dont les lauréats seront dévoilés lors du colloque d'où la pertinence de déléguer des représentants à cette rencontre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Tessier a été nommé candidat de la Ville au prix de Reconnaissance des bénévoles du Réseau Rues principales sur la base de sa généreuse implication dans de nombreux organismes stimulant l'activité économique, commerciale et culturelle de la collectivité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Jean Bélanger, le conseiller du district 5 et président de la CODEM, monsieur Marcel Dubé, le directeur général, monsieur Joël Harrisson, le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, la chargée de projets, madame Édith Thibault, ainsi que le candidat de la Ville au volet bénévolat, monsieur Bernard Tessier, à participer au 25^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales le mercredi 26 septembre 2012 à Québec. Les frais d'inscription de 260 \$ s'appliquent pour messieurs Bélanger, Dubé et Harrisson alors que la Fondation assume la moitié de ceux de monsieur Tessier et la totalité de ceux de monsieur Caron et madame Thibault. Le conseil autorise le remboursement des coûts d'hébergement, de restauration et de déplacement.

FINANCES

12.07.373 AUTORISATION DE LA VENTE DE LA STATION TOTALE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de la station totale à la firme Dessau Inc. au montant de 11 500 \$ plus les taxes.

12.07.374 RENOUELEMENT DE LA PROTECTION D'ASSURANCE POUR LES FRAIS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la protection d'assurance « Frais juridiques » conformément aux dispositions de la Loi C-21;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'assurance « Frais juridiques » selon les termes de la proposition de la firme **BFL Québec Inc.**: 500 000 \$ / réclamation – 1 000 000 \$ / période d'assurance pour une prime annuelle de 1 323,50 \$ incluant les frais et la taxe sur l'assurance. Cette dépense est prévue au budget 2012 de la Ville de Mont-Joli.

12.07.375 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes d'aide financière qu'il a analysées avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
Le Club Optimiste Le samedi 4 août 2012	Tournoi de golf bénéfique	2 cartes= 200 \$

Purdel/Parkinson Le samedi 18 août 2012	Tournoi de golf bénéfice	2 cartes= 200 \$
Chambre de commerce Le dimanche 9 septembre 2012	Tournoi de golf bénéfice	2 cartes= 200 \$
Municipalité de St-Joseph Le samedi 18 août 2012	Tire de tracteurs antiques	Prêt 30 barrières Prêt 4 estrades
CLAC/Desjardins Le samedi 15 septembre 2012	Vins et fromages	2 cartes= 200 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.07.376 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, MONSIEUR JOËL HARRISSON

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Joël Harrisson, à participer à la formation intitulée « La rédaction de documents dans un contexte municipal » offerte par la société CCH. L'activité aura lieu le jeudi, 18 octobre 2012, à Québec. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 545 \$, plus les taxes, ainsi que de ceux de transport, d'hébergement et de restauration.

12.07.377 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Guillaume Dupont à titre de pompier à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Dupont détient la formation de pompier 1 et sera affecté à la caserne de Sainte-Angèle.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.07.378 AUTORISATION DE TRAVAUX DE PEINTURE À LA MAISON DES JEUNES DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de peinture à la Maison des Jeunes de Mont-Joli au coût de 8 507,23 \$, plus les taxes, par la firme Construction Gides April. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs.

12.07.379 TARIFICATION SPÉCIALE POUR ABONNEMENT ESTIVAL À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'émission d'une carte d'abonnement estival à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à l'intention des élèves des écoles primaires de Mont-Joli. Cette carte, au coût de 5 \$, donnera accès uniquement au prêt de livres et sera utilisable pour les mois de juillet et d'août 2012.

12.07.380 AUTORISATION DE SUPPORT AUX ENFANTS DÉMUNIS DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'il existe depuis plus de dix (10) ans un volet pour les jeunes démunis au Camp de jour du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative découle de l'implication de précieux partenaires tels que le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de La Mitis, Mission CLSC, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, sept (7) jeunes âgés de 5 à 12 ans auront bénéficié de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, ce sont onze (11) participants au Camp de jour qui seront touchés par cette initiative de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du CLSC, du CDRI et de la DPJ correspond à un montant de 150 \$ représentant l'inscription au Camp de Jour de chacun des enfants alors que celle du CSSS permet de fournir à chaque enfant fréquentant le Camp de Jour un fruit santé pour la collation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une contribution de la Ville de Mont-Joli équivalant au coût du service de garde soit 75 \$ par enfant pour les onze (11) participants au programme. Cette initiative représente une dépense de 825 \$ prévue au budget du service.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.07.381

DEMANDE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adresse une demande au MTQ afin d'obtenir le caractère de rue pour la voie d'accès nord du boulevard Jacques-Cartier à la hauteur de la station service Ultramar et de l'ATR-Gaspésie. Le conseil autorise le déplacement de la bordure d'entrée d'un mètre du côté du Pétro Pass et la mise en place de blocs surplombés de bollards pour réduire la largeur de l'accès de façon à se conformer aux normes en vigueur.

12.07.382

ACCEPTATION DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de circulation ont tenu une réunion le 13 juin 2012 afin d'analyser un certain nombre de situations problématiques sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre, des recommandations ont été formulées au conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces suggestions visent l'amélioration de la sécurité des usagers des différentes artères de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de :

- mettre en place un arrêt obligatoire toutes directions (4 stop) à l'intersection de l'avenue Levasseur et de la rue Poirier;
- ajouter un lampadaire de rue sur l'avenue Ross, entre le boulevard Benoît-Gaboury et de la rue des Érables;
- installer une traverse piétonnière à l'intersection de la rue Sirois et de l'avenue Ross;

- débrancher le feu de signalisation et installer un arrêt obligatoire trois (3) directions (3 stop) à l'intersection de l'avenue Doucet et du boulevard Jacques-Cartier;
- améliorer les descentes de trottoirs à plusieurs endroits le long du boulevard Jacques-Cartier afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- effectuer des travaux correctifs au trottoir de l'avenue Sanatorium, entre le CSSS de La Mitis et le garage municipal;
- procéder au marquage de ligne de rives le long de l'avenue Levasseur pour favoriser le lien piétonnier;
- mettre en place une traverse de piétons à l'intersection de la rue d'Anjou et du boulevard Jacques-Cartier ainsi que le lien piétonnier devant la poissonnerie « Les Fraîcheurs de la Mer »;
- autoriser la circulation à double sens sur l'avenue Léonard;
- éliminer deux (2) cases de stationnement sur l'avenue Léonard afin de faciliter la circulation dans les deux (2) directions;
- déplacer le trottoir le long de la façade de la Caisse Desjardins sur le boulevard Jacques-Cartier ainsi que le stationnement directement en bordure de la chaussée;
- ajouter une signalisation indiquant le début et la fin de la zone de stationnement interdit soit en face du 780, avenue Sanatorium jusqu'au stationnement des employés du Centre de santé.

TRAVAUX PUBLICS

12.07.383

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE PÈRE ANDRÉ-BOUTIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'amélioration des équipements sanitaires de la Salle communautaire Père André-Boutin;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté une proposition, à savoir :

- Construction Claude Fournier et Fils Ltée : 30 950 \$, plus les taxes,
- Construction Gides April : 26 300 \$, plus les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour l'amélioration des équipements sanitaires de la Salle communautaire Père André-Boutin à Construction Gides April au montant de 26 300 \$, plus les taxes. Les frais seront répartis entre le Comité de gestion du centre communautaire de Mont-Joli, pour une somme d'environ 8 000\$, et la Ville de Mont-Joli, pour le solde, montant qui sera assumé par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de 5 ans. À noter que ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* du gouvernement fédéral. Les travaux pourront débuter une fois la réponse obtenue des analystes dudit programme.

12.07.384

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR LA SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée, Groupe-conseil a présenté les factures 161103 au montant de 33 040,57, 161105 au montant 6 629,63 \$ ainsi que 161107 au montant de 7 196,06 \$ pour le travail relié au projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage. Ces factures couvrent la période se terminant le 27 avril 2012.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures 161103, 161105 et 161107 au montant total de 46 866,26 \$, plus les taxes.

12.07.385

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.Q.E.) DANS LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit réaliser en 2012 les travaux de mise aux normes de ses installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit, en vertu de l'article 32 de la L.Q.E., demander une autorisation au MDDEP pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis des travaux ont été préparés par BPR-infrastructure inc. et que la Ville approuve les plans et devis correspondants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande une autorisation pour ces travaux;
- **QUE** la Ville autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre la demande d'autorisation au MDDEP en son nom;
- **QUE** la Ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

- **QUE** la Ville s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;
- **QUE** la Ville s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux résiduaires issues du traitement de l'eau, et ce, tel qu'établi par le MDDEP;
- **QUE** le directeur général, ou le greffier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli toute correspondance relative à cette demande;
- **QUE** le conseil autorise l'émission d'un chèque de 538 \$ en paiement de cette demande.

12.07.386

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la firme « Construction B.M.L. / Division Sintra Inc. » a présenté à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre du projet, le décompte progressif # 7 concernant le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage ainsi que la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte correspond aux travaux complétés en date du 29 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10% doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 7 à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage au montant de 52 938,61 \$, taxes nettes, ledit montant se répartissant ainsi :

- Ville de Mont-Joli : 581,32 \$
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 48 942,01 \$
- Ville de Mont-Joli (Fusiliers - PIQM) : 3 415,28 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.07.387

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-CHARLES MASSÉ POUR LE 1321, RUE MAISONNEUVE À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Charles Massé a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1321, rue Maisonneuve à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait pour la résidence une marge de recul avant de 4,24 mètres sur la rue Maisonneuve, une marge de recul arrière de 4,42 mètres ainsi qu'une marge de ligne de terrain arrière de 0,6 mètres à l'arrière de la remise;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de déplacer la maison ni la remise et que la situation ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Charles Massé pour sa propriété située au 1321, rue Maisonneuve à Mont-Joli.

12.07.388

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LINDA LEVESQUE POUR LE 1431, RUE MAISONNEUVE À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Lévesque a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1431, rue Maisonneuve à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait pour la remise une marge de la ligne de terrain latérale de 0,6 mètre;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de déplacer la remise et que la situation ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Linda Lévesque pour sa propriété située au 1431, rue Maisonneuve à Mont-Joli.

12.07.389

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MAISON DES FAMILLES POUR LE 46, AVENUE PIERRE-NORMAND À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Maison des Familles a déposé une de demande dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 46, avenue Pierre-Normand à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait une superficie totale du terrain à 709,48 m² au lieu de 900 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette situation découlera de la vente d'une bande de terrain de 15 pieds mais la situation ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines. L'immeuble est classé *habitation en commun* plutôt que *résidence familiale* en raison de son utilité et des services qui y sont exploités;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Maison des Familles, du 46, avenue Pierre-Normand à Mont-Joli.

12.07.390

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE 31, AVENUE DES FUSILIERS À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour la propriété du 31, avenue des Fusiliers à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait une entrée d'accès double de 15,5 mètres de largeur au lieu de 11 mètres. L'abaissement du trottoir sur la même largeur, la délimitation des espaces de stationnement antérieure aux travaux et l'incohérence de séparer l'entrée en deux pour en créer une nouvelle sur la rue Morissette expliquent la situation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Mont-Joli pour la propriété située au 31, des Fusiliers à Mont-Joli.

12.07.391

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE 1931, BOULEVARD JACQUES-CARTIER À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1931, avenue Jacques-Cartier à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait une entrée d'accès double de 18 mètres de largeur au lieu de 11 mètres. L'abaissement du trottoir sur la même largeur, l'ampleur des mouvements de véhicules dans le stationnement ainsi que la présence fréquente de véhicules récréatifs et de tracteurs de remorques expliquent la situation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Mont-Joli pour la propriété située au 1931, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.

12.07.392

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE 1921, BOULEVARD JACQUES-CARTIER À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour la propriété du 1921, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait une entrée d'accès double de 13,85m de largeur au lieu de 11m. L'abaissement du trottoir sur la même largeur, l'impossibilité d'aménager deux allées conformes de même que le nombre de véhicules utilisant cet accès expliquent la situation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Mont-Joli pour la propriété située au 1921, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.

12.07.393

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE 1901-1903, BOULEVARD JACQUES-CARTIER À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour la propriété du 1901-1903, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait une entrée d'accès double à 2m de l'intersection de l'avenue Boisvert au lieu de 6m. Le début de l'allée en fin de rayon de bordure ainsi que l'impossibilité de déplacer l'allée d'accès selon les normes expliquent la situation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal Le Murmure en date du mercredi 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Mont-Joli pour la propriété située au 1901-1903, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.

12.07.394

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1287 CONCERNANT LES « NODULES NOIRS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté un règlement afin d'enrayer sur son territoire le fléau de la *maladie du cerisier*, aussi appelée *nodule noir*, une excroissance chancreuse noire rugueuse qui peut encercler la totalité de la branche des cerisiers et des pruniers;

CONSIDÉRANT QUE l'une des mesures préconisées ultimement consiste à abattre les arbres atteints de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2010-1234 de la Ville de Mont-Joli stipule, au Chapitre 2, article 4.10⁰, que tout citoyen doit se munir d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbres au coût de 15 \$ avant de procéder;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge inapproprié d'exiger un tel permis lorsque la Ville ordonne l'abattage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion d'un règlement éliminant cette obligation a été donné par le conseiller Denis Dubé lors de la séance extraordinaire du lundi 18 juin 2012 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1287.

12.07.395

DÉPÔT DU RÉSULTAT D'UN REGISTRE DES DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-1285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE (VENTES DE DÉBARRAS)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité qu'à la suite de la tenue d'un registre référendaire sur le règlement 2012-1285 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 concernant les ventes de garage (ventes de débarras), le conseil accepte le dépôt par le greffier du résultat de la procédure d'enregistrement et déclare que le règlement 2012-1285 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Ce règlement vise à ajouter une semaine en mai et une autre en octobre pour la tenue de ventes de garage ou ventes de débarras. Les demandes d'approbation référendaire devaient parvenir au bureau du greffier avant le vendredi 13 juillet 2012 à 12 heures, conformément aux dispositions incluses à l'avis public paru dans l'édition du mercredi 4 juillet du Journal L'Information. Aucune demande n'a donc été déposée.

AFFAIRES NOUVELLES

12.07.396

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA DEMANDE DE LA FERME FERNAND PAUL INC. À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Paul a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 4 967 469 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul désire que soit permise la construction résidentielle sur ledit terrain et que les espaces disponibles à cette fin sur le territoire de la Ville de Mont-Joli s'avèrent de plus en plus limités;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Paul est conforme aux dispositions du règlement de zonage pour ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie la demande de la Ferme Fernand Paul Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 4 967 469 du cadastre du Québec.

Avant de passer à la période des questions, le maire suppléant, monsieur Normand Gagnon, livre un message à la population dans la foulée de la stratégie d'économie de l'eau potable adoptée par la Ville :

L'économie de l'eau potable : un ensemble de petits gestes

Nous invitons la population à prendre part à cet effort collectif en posant de petits gestes quotidiens. En période estivale, l'arrosage du gazon, des fleurs et des potagers de même que le lavage des voitures exigent des milliers de litres d'eau. Il faut en prendre conscience et modifier nos habitudes.

Il est préférable d'utiliser un seau d'eau plutôt qu'un boyau d'arrosage pour laver la voiture. Un boyau a un débit de 1 000 litres d'eau à l'heure soit la quantité qu'une personne boit en trois ans. Nettoyer l'entrée du garage avec le boyau d'arrosage est donc à proscrire. Servons-nous du balai!

Il est suggéré d'arroser les pelouses en fin de journée car, en plein soleil, plus de 50% de l'eau s'évapore et s'écoule donc en pure perte. De plus, la pointe de consommation matinale déjà élevée serait d'autant amplifiée. Après une pluie abondante, une pelouse peut se passer d'arrosage durant une semaine et même plus. Les pelouses et les jardins requièrent de 2 à 3 centimètres d'eau par semaine pendant les mois de juin et juillet et un peu moins avant et après cette période.

La plupart des gens ont tendance à tondre leur gazon trop souvent et trop court. Celui-ci doit être coupé à une hauteur de 6 à 8 centimètres et jamais plus que le tiers de sa hauteur. L'herbicyclage est aussi favorisé. Il consiste à déchiqueter le gazon et à laisser les rognures sur le terrain, ce qui forme un engrais naturel. Le paillage des jardins et des plates-bandes permet de diminuer les besoins en arrosage en gardant l'humidité du sol et en prévenant l'érosion.

La distribution de 70 barils de récupération de l'eau de pluie a eu lieu récemment avec la collaboration du Fonds Éco IGA. Une centaine de ces barils avaient été distribués l'an dernier. L'opération est appréciée des citoyens et contribue à diminuer la consommation d'eau potable.

12.07.397

PÉRIODE DES QUESTIONS

Madame Colette Harquail demande à monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1, ce qu'est une station totale.

Monsieur Lavoie explique qu'il s'agit d'un équipement informatique servant à des mesures d'arpentage dont la Ville a fait l'acquisition alors qu'elle comptait sur un ingénieur à la direction des travaux publics. Maintenant que la MRC offrira le service de génie, il a été jugé préférable de se départir de l'équipement et la meilleure offre a été présentée par Dessau.

Monsieur Laurent Lajoie demande si la Ville a prévu le branchement des affiches lumineuses avant de refaire le revêtement bitumineux du boulevard Jacques-Cartier.

Monsieur Normand Gagnon, maire suppléant et conseiller du district 2, confirme que les dispositions ont été prises et qu'il ne reste qu'à brancher les installations ce qui sera fait incessamment.

Monsieur Lajoie affirme ne pas pouvoir accéder aux procès-verbaux des rencontres du conseil via le site web de la Ville.

Madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, indique que la nouvelle version du site est en ligne depuis la semaine dernière. Les procès-verbaux sont accessibles dans la section « Organisation municipale » sous l'onglet « Séances du conseil ».

Monsieur Lajoie réclame que la Ville profite de l'élection partielle de cet automne dans le district 3 pour devancer la tenue du référendum prévu pour l'élection générale de novembre 2013 dans le dossier de la fluoration de l'eau potable. Il ajoute que le conseil devrait consulter les populations de St-Joseph et Sainte-Flavie ainsi que les jeunes de 14 à 18 ans.

Monsieur Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, rappelle à monsieur Lajoie que l'intérêt de tenir simultanément une élection et un référendum réside dans le fait que le déploiement logistique est le même puisque c'est toute la population qui est concernée ce qui n'est pas le cas d'une partielle où seul un district est visé. De plus, la Ville de Mont-Joli n'a aucune juridiction sur les territoires de ses voisines de sorte qu'il est difficile de concevoir qu'elle procède à un référendum sur leur territoire. Monsieur Sénéchal ajoute que, dans le cas des 14-18 ans, ce groupe n'a pas le droit de vote. Il indique également que la fourniture d'eau potable par Mont-Joli à St-Joseph et Sainte-Flavie constitue une entente commerciale à laquelle est prévu un mécanisme de retrait.

Monsieur Lajoie demande au conseiller du district 5, monsieur Marcel Dubé, s'il n'a pas songé à imiter madame Kédina Fleury-Samson en raison de la « situation ambiguë » entourant son lieu de résidence.

Monsieur Dubé réplique que les décisions seront prises en temps et lieu et invite, d'ici là, monsieur Lajoie à s'adresser à son avocat.

Madame Lucienne Dubé s'interroge sur les travaux de mise aux normes à l'usine d'eau potable. Elle demande si la mise en place des équipements nécessaires à la fluoration en fait partie.

Monsieur Gagnon répète que la mise aux normes et la fluoration sont des projets clairement distincts. La Ville va de l'avant dans le premier conformément à ses obligations envers le ministère de l'Environnement. Pour ce qui est du fluor, monsieur Gagnon indique une fois de plus que ce dossier est clos au conseil, et ce, jusqu'à ce que la population tranche en novembre 2013.

12.07.398

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Normand Gagnon
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier